

ACCUEIL PERISCOLAIRE A LA 1/2 HEURE

Tarifs 2023-2024

Tarifs selon le Quotient Familial	QF>450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1051 à 1200	1201 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Régime général et autres régimes COMMUNE	0,83 €	0,92 €	1,02 €	1,13 €	1,25 €	1,39 €	1,55 €	1,71 €
Régime général et autres régimes HORS COMMUNE	1,06 €	1,17 €	1,30 €	1,45 €	1,61 €	1,78 €	1,98 €	2,20 €

Un petit déjeuner payant (1€) peut être servi jusqu'à 08h00. Le goûter est offert par la commune.

Pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants confiés par les services de la protection de l'enfance et résidant dans la commune, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'application d'un tarif minimum, correspondant au premier barème du quotient familial.

Au cas où un enfant ne serait pas repris à l'heure de fermeture par une personne habilitée, une pénalité financière de 5€ par enfant sera appliquée pour retard.